



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 23 Juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-1-2-78

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

Etaient présents :

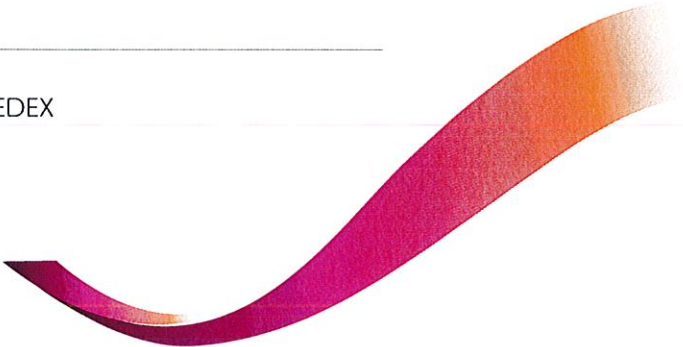
Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O.RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à A.ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	:	M. Francis FEUTRIER (En remplacement de M. SERGAS Serge)
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. TEILLET Philippe (en remplacement de DELACHOUX Jean-Paul)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge (a donné pouvoir à L.MARCHIOL)
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie Dominique (en remplacement de BOISSEAU C.)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à D. ZANIN)
	:	M. GROUSSOU Bernard (a donné pouvoir à G. BONGIOVANNI)
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à J.M. BAYLET)
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à E. LOPES)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
---------------------------	---	-----------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D7-1-2-78

OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portent définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

Suite à l'adoption de la décision modificative n°1, il convient de revoir la répartition des crédits de paiement.

Le Président propose donc :

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT – ANNEXE

N°	Objet	Date de création	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT				
			Montant	Révision	Montant total	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2023	CP 2024	Reste à financer	
59	Locaux CC2R	2012	8 517 515,56 €		8 517 515,56 €	8 488 656,14 €	28 859,42 €	0,00 €	0,00 €	
88	Maison de santé	2016	4 518 781,96 €		4 518 781,96 €	4 450 065,49 €	24 086,60 €	44 629,87 €	0,00 €	
89	PLUi-H	2016	513 000,00 €	20 000,00 €	533 000,00 €	431 333,96 €	86 365,00 €	15 301,04 €	0,00 €	
99	Réaménagement de la piscine d'hiver	2019	1 106 027,51 €		1 106 027,51 €	1 017 016,20 €	37 612,64 €	35 000,00 €	16 398,67 €	
FC	Fonds de concours	2018	7 403 532,56 €		7 403 532,56 €	6 403 880,71 €	695 000,00 €	200 000,00 €	104 651,85 €	
104	Transition énergétique écoles	2021	2 915 889,35 €		2 915 889,35 €	1 628 871,68 €	1 012 932,00 €	150 000,00 €	124 085,67 €	
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	2021	1 660 403,32 €		1 660 403,32 €	880 406,87 €	564 760,00 €	208 000,00 €	7 236,45 €	
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	2 366 172,05 €		2 366 172,05 €	1 036 595,33 €	1 003 835,00 €	300 000,00 €	25 741,72 €	
107	Voirie 2021	2021	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	1 261 083,45 €	120 000,00 €	100 000,00 €	18 916,55 €	
FC2021-2026	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €		9 000 000,00 €	781 813,32 €	1 105 000,00 €	1 505 000,00 €	5 608 186,68 €	
108	Voirie 2022-2026	2022	3 970 000,00 €		3 970 000,00 €	980 562,45 €	1 600 366,76 €	1 140 000,00 €	249 070,79 €	
109	Circulation douce 2022-2026	2022	3 300 000,00 €		3 300 000,00 €	287 163,44 €	1 805 000,00 €	1 100 000,00 €	107 836,56 €	
110	Recyclerie	2022	807 803,00 €		807 803,00 €	7 803,00 €	530 355,00 €	269 645,00 €	0,00 €	
91	Aménagement restaurant du golf et ses annexes	2023	550 000,00 €		550 000,00 €		250 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	
103	Musée de la faïence et de la batterie	2023	2 240 000,00 €		2 240 000,00 €		200 000,00 €	1 600 000,00 €	440 000,00 €	
111	Espace partagé – Co-working	2023	965 000,00 €		965 000,00 €		157 331,20 €	700 000,00 €	107 668,80 €	

Autorisations de programme modifiée

DÉCIDE

- de modifier les autorisations de programme existantes avec les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

Fait à Valence d'Agen, le 30 juin 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 juillet 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de CASTELSAGRAT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Francine FILLATRE




Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **11 JUIL. 2023**

AR Préfecture

ADOPTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT BUDGET CC2R

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230630-2023D7_1_2_78-DE

Numéro d'acte : 2023D7_1_2_78

Date de décision : 30/06/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions
budgetaires / documents budgétaires (et
délibérations correspondantes))

Fichier acte : 2023D7-1-2-78 ADOPTION DES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME
CREDITS DE PAIEMENT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 11/07/2023 10:07:46

Date de réception de l'AR : 11/07/2023 10:17:53